

Tronc commun	Quand	Durée	Type	Modalités https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019474A.htm	Langue	Niveau	Barème	
Evaluation 1	1ère 2d trimestre	20 min	CO	3 écoutes d'un document audio ou vidéo qui n'excède pas 1min30, espacées de 1 min. Restitution à l'écrit libre ou guidée (selon le sujet). Les 3 temps d'écoute ne sont pas compris dans les 20 minutes. Le titre du document et éventuellement les noms propres seront communiqués au candidat	Français	LVA: B1 LVB: A2-B1	Note globale sur 20 pts	
Evaluation 2	1ère 3ème trimestre	1h30	CE	1 ou 2 documents (entre 2 300 et 4 000 signes) Compte rendu écrit libre ou guidé, la langue est précisée dans la consigne.	Français ou langue cible = étrangère	LVA: B1 LVB: A2-B1	10 pts	Note globale sur 20 pts
			+ EE	Fondé sur une ou deux questions en lien avec la CE. Peut prendre appui sur un document iconographique	Langue cible		10 pts	
Evaluation 3	TERM. 3ème trimestre	1H30 10 mn + 10 mn	CO	Mêmes conditions que l'évaluation 1. Le candidat utilise le temps total de l'épreuve comme il le souhaite	Français	LVA : B2 LVB: B1	Note globale sur 20 pts	
			+ CE	A partir d'un ou deux documents, entre 2500 et 4300 signes. En lien avec la thématique de la CO. Compte rendu écrit libre ou guidé, la langue est précisée dans la consigne.	Français ou langue cible			
			+ EE	Fondé sur une ou deux questions en lien avec la CE. Peut prendre appui sur un document iconographique	Langue cible			
			EO.	Préparation: 10 min - Présentation : 10 min. Le candidat a le choix entre trois axes culturels du programme. L'examineur propose des pistes de discussion : 2 docs iconographiques, ou 2 citations, ou 1 doc iconographique et une citation. Le candidat explique pendant 5 min quel document ou quelle citation illustre à son sens le mieux l'axe choisi et pourquoi. L'entretien de 5 min porte sur des questions générales, par exemple sur le travail réalisé par le candidat sur l'axe choisi	Langue cible			

Spécialité 1ère	Modalités https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm		Langue Niveau	Barème
3ème trimestre 20 min oral	<p>Sans préparation S'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de première. Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'évaluation. Le candidat présente son dossier dans la langue cible pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur dans la langue cible pendant 10 minutes.</p> <p>Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme de première. Le candidat commente ces documents.</p> <p>Les candidats individuels sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format.</p>		Langue cible B2	Note globale sur 20 pts Grille fournie
	<p>Composition du dossier LLCER</p>	<p>Le dossier est composé de trois à cinq documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est composé de documents choisis parmi les listes suivantes une des œuvres intégrales étudiées en classe de première (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) • au moins un texte littéraire, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec le programme de la classe de première mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ; • au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) • au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.). 		
	<p>Composition du dossier AMC</p>	<p>Le dossier est composé de trois à cinq documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) dont le fil conducteur se rattache à l'une des deux thématiques du programme de première.</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins un article de presse ; • un texte d'une autre nature ; • un document iconographique. • 		

Spécialités TALES	Modalités https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019311N.htm	Niveau	Barème
<p>1- Ecrit</p> <p>3ème trimestre 3h30</p>	<p>1re partie : synthèse en langue étrangère Synthèse d'un dossier documentaire, guidée par deux ou trois questions ou consignes, en environ 500 mots. Le dossier documentaire est composé de trois ou quatre documents, adossés à l'une des thématiques au programme de l'enseignement de spécialité de terminale. La longueur cumulée des textes est comprise entre 4000 et 5000 signes, blancs et espaces compris ;</p> <p>Le dossier documentaire est composé de documents de natures diverses, tels que : - un document iconographique (image, graphique, tableau, etc.) ; - un texte littéraire (obligatoirement pour la spécialité LLCER autre qu'anglais, monde contemporain) ; - un texte de presse (obligatoirement pour la spécialité LLCER anglais, monde contemporain) ; un extrait d'essai, etc.</p> <p>La synthèse peut être complétée par un écrit complémentaire de type argumentatif, l'ensemble n'excédant pas 500 mots.</p> <p>2e partie : traduction ou transposition en français Selon les langues, le sujet précise s'il s'agit : - d'une traduction en français d'un passage d'un des textes du dossier d'environ 500 signes, blancs et espaces compris ; ou - d'une transposition en français, rendant compte des idées principales d'un des textes présents dans le dossier.</p> <p>Matériel autorisé L'usage du dictionnaire unilingue non encyclopédique est autorisé.</p>	<p>B2/C1 pour LLCER</p> <p>C1 pour AMC</p>	<p>Synthèse 16 pts</p> <p>Traduction 4pts</p>

2- Oral

**3^{ème} trimestre
20 minutes**

S'appuie sur un dossier personnel présenté par le candidat et visé par son professeur de l'année de terminale. Le candidat remet un exemplaire de son dossier à l'examineur au début de sa prise de parole et en conserve un qu'il utilise selon ses besoins durant l'épreuve.

Le dossier est composé de **quatre à six documents textuels et /ou iconographiques** (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques du programme du cycle terminal. Il comprend :

Pour la spécialité LLCER

- au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal (œuvre matérialisée par un extrait ou une illustration) ;
- au moins deux textes littéraires, sans se limiter au genre romanesque ; le candidat peut prendre appui sur les annexes publiées avec les programmes du cycle terminal, mais peut, s'il le juge pertinent, enrichir son dossier de textes littéraires de son choix ;
- au plus deux œuvres d'art visuel (affiche, caricature, dessin, extrait de film, peinture, sculpture, etc.) ;
- au moins un texte non littéraire (article de presse, extrait de discours, d'essai, etc.).

Pour la spécialité AMC

- au moins un article de presse ;
- au plus deux textes d'une autre nature ;
- au plus deux documents iconographiques.

Sans temps de préparation, le candidat présente son dossier dans la langue cible pendant 10 minutes au plus pour en justifier les choix et en exprimer la logique interne, puis interagit avec l'examineur dans la langue cible pendant 10 minutes au plus.

Si le candidat ne présente pas de dossier, l'examineur lui remet trois documents de natures différentes en lien avec une des thématiques du programme du cycle terminal. Le candidat commente ces documents.

Les candidats individuels sont soumis aux mêmes conditions et doivent présenter un dossier de même format

**B2/C1
pour
LLCER**

**C1
pour
AMC**

Note globale sur 20 pts

Grille fournie

Le dossier, **présenté ou non** par le candidat, n'est pas évalué

Objectifs de l'évaluation en Terminale:

L'épreuve porte sur le programme de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019 et, pour la LLCER (autre qu'anglais, monde contemporain), sur le programme d'œuvres, renouvelé par moitié tous les deux ans.

Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première. Les notions et thématiques rencontrées en classe de première (cf. arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019) mais non approfondies en classe de terminale, doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

L'épreuve se compose d'une partie écrite et d'une partie orale, chacune comptant pour moitié de la note finale.

Pour les enseignements de LLCER hors anglais monde contemporain, seul l'oral évalue les œuvres figurant au programme limitatif.

À l'écrit, pour toutes les LLCER, les candidats ont le choix entre deux sujets qui prennent appui sur deux des trois thématiques du programme de terminale